

SERVICE DIFFUS MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Secteur

Enfance - Jeunesse - Familles



Rapport d'activités 2024

4, avenue de Gairaut
06100 Nice
Tél. 04 92 07 12 13
direction-enfance-famille@fondationdenice.org



REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

En 2024,

la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie.

Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 479 salariés-ées réparti.es sur 24 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, à un budget de fonctionnement de 32 millions d'euros, la Fondation accompagne près de 12 000 personnes chaque année et gère 593 logements dont 55 lui appartiennent et dans lesquels sont hébergés les publics.

Un tiers lieu alimentaire et durable, composé d'un jardin solidaire, d'une épicerie sociale et d'une épicerie solidaire itinérante viennent compléter les actions des secteurs, permettant de favoriser le bien être, le pouvoir d'agir et la mixité sociale des personnes accompagnées.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) Un Chez Soi d'Abord créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui loge et accompagne 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs autour de 8 domaines d'activités stratégiques :

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social qui se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : Santé/Addictions, Hébergement/Logement et Asile/Insertion qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, mettre à l'abri des personnes sans domicile stable, des personnes migrantes, des personnes en situation de grande précarité, des personnes avec des maladies dégénératives et invalidantes.
- Accompagner les personnes vers l'accès aux droits, l'accès au logement, l'accès à l'emploi.
- Prévenir les expulsions locatives en intervenant de façon précoce auprès des ménages en difficultés.
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions, et mettre en place des actions de réduction des risques et dommages.

Ce secteur concentre 72 % des logements gérés par la Fondation (425 sur 593) et a la particularité de se déployer dans 12 communes dans les vallées. Ses activités mobilisent 50 % du budget de la Fondation. Il a notamment étendu en 2024 les actions de son Unité Logement d'Accompagnement Mobile sur l'Ouest du département.

Le Secteur Accès à l'Emploi repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler. La reprise d'activité est abordée comme un moyen d'accès à l'autonomie, accessible à tous.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : la relation entreprises, l'inclusion par l'activité économique et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi).
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressource et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion, Premières Heures en Chantier).
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi seniors, Plateforme emploi), les déplacés de guerre Ukrainiens
- Accompagner à l'emploi et vers un logement pérenne des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, projet COACH).

- Aller à la rencontre des personnes sans abri en leur proposant un accès à l'emploi direct : Equipe Mobile Emploi.
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (Etablissement et Service de Pré-Orientation).
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie.
- Favoriser la mobilité grâce à notre Auto-école Sociale et la mise à disposition de véhicules.
- Lutter contre la précarité énergétique (l'action éco-énergie).

Le secteur accès à l'emploi est étendu de Grasse à Menton, il concentre ses actions sur la bande littorale et déploie ses actions sur 12 sites. Il a intégré en 2024 deux nouveaux sites liés à l'extension des actions Appui intensif emploi et Redynamisation emploi seniors sur Nice.

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles réunit les établissements et services œuvrant pour la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité.

Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.es, jeunes majeur.es confié.es par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques, l'enfance, la jeunesse et le milieu ouvert, qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants dès l'âge de 3 ans, des adolescent.es et des jeunes majeur.es tout en favorisant l'accès à l'autonomie (4 maisons d'enfants à caractère social, enfants, adolescents, jeunes adultes, service appartements).
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineur.es non accompagnés et leurs enfants (service mineur non accompagnés dans le diffus).
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (Plateforme de Services Jeunes).
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement A Domicile).
- Représenter et accompagner les mineur.es victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc).
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité).
- Lutter contre le décrochage scolaire à travers des activités éducatives et une pédagogie permettant à chacun d'exprimer ses talents (Lieu Ressources).

Le secteur a réorganisé le domaine de l'Enfance en 2024 et accueille désormais des enfants confiés dès l'âge de 3 ans.

Le Siège Social complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, l'unité RH, la DAF, la direction de l'immobilier complétées d'une responsable communication et levée de fonds. Elles apportent une expertise par leur soutien technique et garantissent le respect des réglementations.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation :

Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineur.es et majeur.es, en vue de les rendre davantage actrices de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
- Consolider l'identité managériale de la Fondation basée sur davantage d'horizontalité, associant le collaborateur-trice à la chaîne de décisions pour favoriser l'engagement, susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur.
- Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

L'innovation sociale afin de :

Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.

Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

3 faits marquants en 2024

Une année d'avancée pour l'emploi dans notre secteur avec l'extension du Ségur pour tous

Le 4 juin 2024, le gouvernement décidait par arrêté d'étendre le bénéfice de la revalorisation salariale dite « Ségur pour tous » de 238 euros bruts pour tous les salariés de notre branche-soit 147 salariés pour la fondation (secteur accès à l'emploi, siège social, fonctions administratives et services généraux, direction) injustement exclus depuis 2022.

Nous réclamions cette mesure afin de rétablir une égalité de traitement au vu de l'égale contribution de tous aux missions de solidarité de la Fondation. Saluons cette avancée positive en faveur d'une meilleure reconnaissance des contributions de l'ensemble de nos métiers. Hélas, cette revalorisation salariale qui représente un coût de 700 000

euros sur 2024 intégrant la rétroactivité n'a pas été intégralement compensée par l'Etat et a fragilisé notre équilibre budgétaire.

La réorganisation du siège social

Afin d'anticiper le départ en retraite de notre DAF prévue en 2026, nous avons restructuré le siège social autour de fonctions de responsable RH, administrative/financière et paye en vue de doter chaque unité d'un expert fonctionnel.

Nous avons également accompagné le déploiement d'un nouveau SIRH et d'un logiciel de dématérialisation du circuit de la facture afin de moderniser et sécuriser nos process.

Nous travaillerons en 2025 à structurer l'échelon supérieur de direction des fonctions support RF et DAF.

Le développement malgré les incertitudes budgétaires et des coups d'arrêt

Malgré un contexte d'austérité, nous avons continué à développer nos actions en complétant nos interventions à l'Ouest du département (Unité logement d'Accompagnement mobile sur la prévention des expulsions locatives à Grasse-Cannes-Antibes), à Nice (extension des actions d'accompagnement des allocataires du RSA) et au bénéfice d'enfants dès 3 ans placés au titre de la protection de l'enfance.

L'action d'accompagnement à l'emploi des déplacés de guerre Ukrainiens s'est arrêtée prématurément en novembre 2024 suite à des réductions budgétaires comme l'équipe mobile emploi.

La non compensation du Ségur, les annonces tardives de réduction de subvention nous ont mis en difficulté et ont entraîné des suppressions de postes (Plateforme de services jeunes, SPEL, Halte de nuit, Flash Emploi, Cap entreprise, Equipe mobile Emploi.....). Cela doit nous engager à la prudence en 2025.

Les perspectives 2025

- Préserver l'emploi et le périmètre de nos actions : obtenir la compensation du Ségur pour 2024 soit environ 500 000 euros à la suite du recours formé contre l'Etat ainsi que des crédits supplémentaires pour 2025
- Accompagner la restructuration des fonctions support du siège social face aux enjeux
- Poursuivre l'expérimentation d'actions innovantes dans le but de répondre aux besoins d'accompagnement du public : recherche-action avec l'Université sur le mandat numérique dans l'activation des aides sociales, valorisation du travail-pair, extension du Un Chez Soi jeunes, accueil durable et bénévoles d'enfants placés chez des tiers...

SOMMAIRE

I - FONCTIONNEMENT DU SERVICE	1
1.1 - GENESE	1
1.2 - MISSIONS DU SERVICE	1
1.3 - LE PUBLIC ACCUEILLI ET ACCOMPAGNE	1
1.4 - MODALITES D'ADMISSION	3
1.5 - PRESENTATION DE L'EQUIPE	4
1.6 - LES TEMPS DE RENCONTRE, DE TRAVAIL ET DE PARTAGES COLLECTIFS	6
1.7 - LES LOGEMENTS	7
1.8 - LES PARTENAIRES	8
II - LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024	9
2.1 - PROJET COUTURE ET DEFILE	9
2.2 - SORTIES A LA NEIGE	11
2.3 - PREVENTION DES RISQUES ROUTIERS	13
2.4 - CAMP A MARTIGUES	14
2.5 - LES ATELIERS AVEC L'ANAF	16
III - ÉLEMENTS CHIFFRÉS	17
3.1 - NOMBRE DE JOURNEES REALISEES DE 2022 A 2024	17
3.2 - LES ADMISSIONS	18
3.3 - DONNEES GLOBALES SUR L'ACTIVITE 2024	21
3.4 – DONNEES SUR LES JEUNES SORTIS EN 2024	27
IV - GESTION DES MOYENS TECHNIQUES	34
4.1 - ACCES AU NUMERIQUE	34
4.2 - LOGICIEL RH	34
4.3 - GESTION COMPTABLE	34
V - GESTION DES MOYENS EXTERNES	35
5.1 - ORGANISATION DE L'ÉCONOMAT ET PILOTAGE D'ACHAT	35
5.2 - MAINTENANCE ET SÉCURITÉ	35
5.3 - MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME RONDIER PTI (PROTECTION DU TRAVAILLEUR ISOLÉ)	35
5.4 - ENTRETIEN DES LOCAUX, DU MATÉRIEL ET DES VÉHICULES	35
VI - CONCLUSION	36
VII - PERSPECTIVES 2025	37

I - FONCTIONNEMENT DU SERVICE

1.1 - GENESE

Ouvert en Juillet 2019 et financé par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes, le service dédié aux Mineurs Non Accompagnés de la Fondation de Nice a poursuivi ses missions sur l'année 2024.

Le dispositif était dédié, à son ouverture, à l'accueil en diffus, sur la ville de Nice, de 48 Mineurs Non Accompagnés, âgés de 16 à 18 ans.

A demande du département, la capacité d'accueil a été augmentée à 55 places au 1^{er} Janvier 2023, puis, à 61 places au 1^{er} Juin 2024 dans le cadre du projet d'accueil mères – enfants (6 places).

1.2 - MISSIONS DU SERVICE

Les missions principales du service consistent à favoriser l'insertion sociale et professionnelle, l'intégration dans la société française, l'accès aux droits, l'accès à l'autonomie des mineurs accueillis. Il s'agit de proposer un accompagnement global adapté au projet, aux compétences et aux problématiques de chaque adolescent.

Pour ce faire, nous développons toutes les actions nécessaires permettant la maîtrise de la langue, l'accès à la citoyenneté et à une formation.

Notre proposition d'intervention s'inscrit principalement dans une logique « d'aller vers », organisée en visites à domicile en favorisant le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

Ces interventions sont conjuguées à des modalités d'actions notamment individuelles consacrées aux jeunes inactifs. L'objectif étant de les aider à s'insérer socialement et professionnellement de manière durable.

1.3 - LE PUBLIC ACCUEILLI ET ACCOMPAGNE

Le service est exclusivement destiné aux adolescents ayant le statut de Mineurs Non Accompagnés.

Selon la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, le Mineur Non-Accompagné (MNA) est un « *enfant âgé de 0 à 18 ans qui entre sur le territoire des États membres sans être accompagné d'un adulte qui est responsable de lui de par le droit ou la pratique en vigueur dans l'État membre concerné* ».

La loi du 14 mars 2016 (Loi n° 2016-297) relative à la Protection de l'Enfance précise leur statut en tant que « *mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille* ».

Ce statut est attribué après la procédure dite « d'évaluation à la minorité » effectuée après que le jeune ait fait connaître sa situation à un service public (généralement les services de police ou hospitalier) sur le territoire.

Une fois reconnu comme mineurs en danger du fait de leur âge et leur isolement, leur placement est officialisé, dans un premier temps, par une Ordonnance de Placement Provisoire. Une saisine du Juge des Enfants est faite à ce moment-là.

Les MNA sont ensuite convoqués par un juge pour enfants afin qu'un Jugement en Assistance Educative soit prononcé. Il vient confirmer la mesure de placement provisoire pendant la durée évaluée nécessaire.

Sans parent sur le territoire, les MNA remplissent également les critères pour qu'une mesure de tutelle soit ouverte. Ils sont donc susceptibles d'être convoqués devant le Juge des Tutelles. Parfois, les adolescents atteignent l'âge de la majorité avant d'avoir été convoqués pour une ouverture de tutelle. Cela est dû à une arrivée sur le territoire à un âge avancé, notamment après 17 ans.

Dans le cadre du Jugement en Assistance Educative, le Conseil Départemental est considéré comme le service gardien des jeunes placés et protégés. Ainsi, l'Aide Sociale à l'Enfance est autorisée à accomplir des actes usuels pour le mineur. Les actes non usuels doivent faire l'objet d'une demande au Juge des Enfants.

L'isolement propre à leur statut est une donnée importante. Les équipes de travailleurs sociaux sont les interlocuteurs principaux de ces adolescents en quête de repères et de soutien dans tous les actes de leur quotidien.

Les forces de ce public, éléments facilitateurs dans le cadre de notre accompagnement :

- ➔ Capacité à s'adapter à un nouvel environnement (vie en appartement) ;
- ➔ Volonté d'intégration des codes, de la langue et de la culture française ;
- ➔ Implication dans le milieu professionnel et scolaire ;
- ➔ Participation active aux actions/activités proposées ;
- ➔ Capacité à surmonter les événements difficiles ou générateurs de stress (résilience).

Problématiques des adolescents accueillis :

- ➔ Consommations ponctuelles ou régulières (alcool et stupéfiants) ;

- Séquelles physiques et psychologiques notamment pour les jeunes originaires de l'Afrique de l'Ouest ayant transité par la Lybie ;
- Préjugés sur l'accompagnement psychologique ou la médecine due à certaines croyances ;
- Possibles conduites à risque et participation à des actes délictueux (suivi PJJ) ;
- Troubles psychiques souvent associés à la prise d'un traitement quotidien ;
- Inquiétude latente concernant la famille restée au pays ;
- Difficultés dans la gestion du budget (rapport à l'argent parfois inadapté) ;
- Angoisses liées à la situation administrative ;
- Difficulté dans les apprentissages.

Evolution repérée sur l'année 2024 :

- Une demande croissante des mineurs de solliciter l'autorisation voire le financement au Conseil Départemental d'utilisation d'une trottinette électrique

1.4 - MODALITES D'ADMISSION

Une fois le diagnostic des besoins réalisé par les différentes structures de mise à l'abri, il s'agit d'orienter les MNA âgés de 16 à 18 ans vers un dispositif permettant le déploiement du projet du jeune et la préparation à sa majorité, tout en lui proposant un lieu d'hébergement propice à un accompagnement vers l'autonomie.

Les demandes d'orientations des MNA au sein des services diffus sont effectuées par les structures « de mises à l'abri, d'évaluation et d'orientation » gérées actuellement par l'association PAJE ou dans certains cas, par le Foyer de l'Enfance des Alpes Maritimes. Ces préconisations sont dans le même temps adressées au Conseil Départemental.

Les transferts sont validés durant les Comités Techniques Hebdomadaires organisés chaque vendredi, en accord avec les référents socio-éducatifs de la section MNA et la responsable de la section.

Sous la responsabilité d'une cheffe de service, la section intervient exclusivement dans la prise en charge des MNA, dans le cadre de l'évaluation à la minorité et le suivi des adolescents jusqu'à la majorité.

Les travailleurs sociaux effectuent ce suivi et valident les orientations des jeunes dont ils ont la référence, lorsqu'il est question d'une orientation après la mise à l'abri.

Les chargés de dossier contribuent également au suivi des mineurs sur les volets administratifs.

1.5 - PRESENTATION DE L'EQUIPE

L'équipe est composée de **neuf travailleurs sociaux**, dont un recruté cette année dans le cadre de la nouvelle augmentation de la capacité d'accueil (accueil mères – enfants). Les métiers représentés sont : Conseillers en Insertion Professionnelle, Éducateurs spécialisés, Moniteur-Educateur, Assistante de Service Social, Conseillère en Économie Sociale et Familiale.

Complète cette équipe, un psychologue (0,60 ETP depuis 2024) également recruté de manière concomitante à l'augmentation des places attribuées aux opérateurs, deux surveillants de nuits, une coordinatrice et un responsable d'activités.

Au niveau administratif, une secrétaire à temps plein intervient également sur le service.

Sur la captation et le suivi technique des appartements, l'équipe s'appuie sur d'autres professionnels exerçant des fonctions supports rattachées au siège social : agents techniques et chargés de mission hébergement (CMH). Il en est de même pour le service comptabilité.

Depuis plusieurs années, une bénévole intervient régulièrement concernant l'apprentissage du français et le soutien scolaire.

La pluridisciplinarité de l'équipe éducative permet de favoriser :

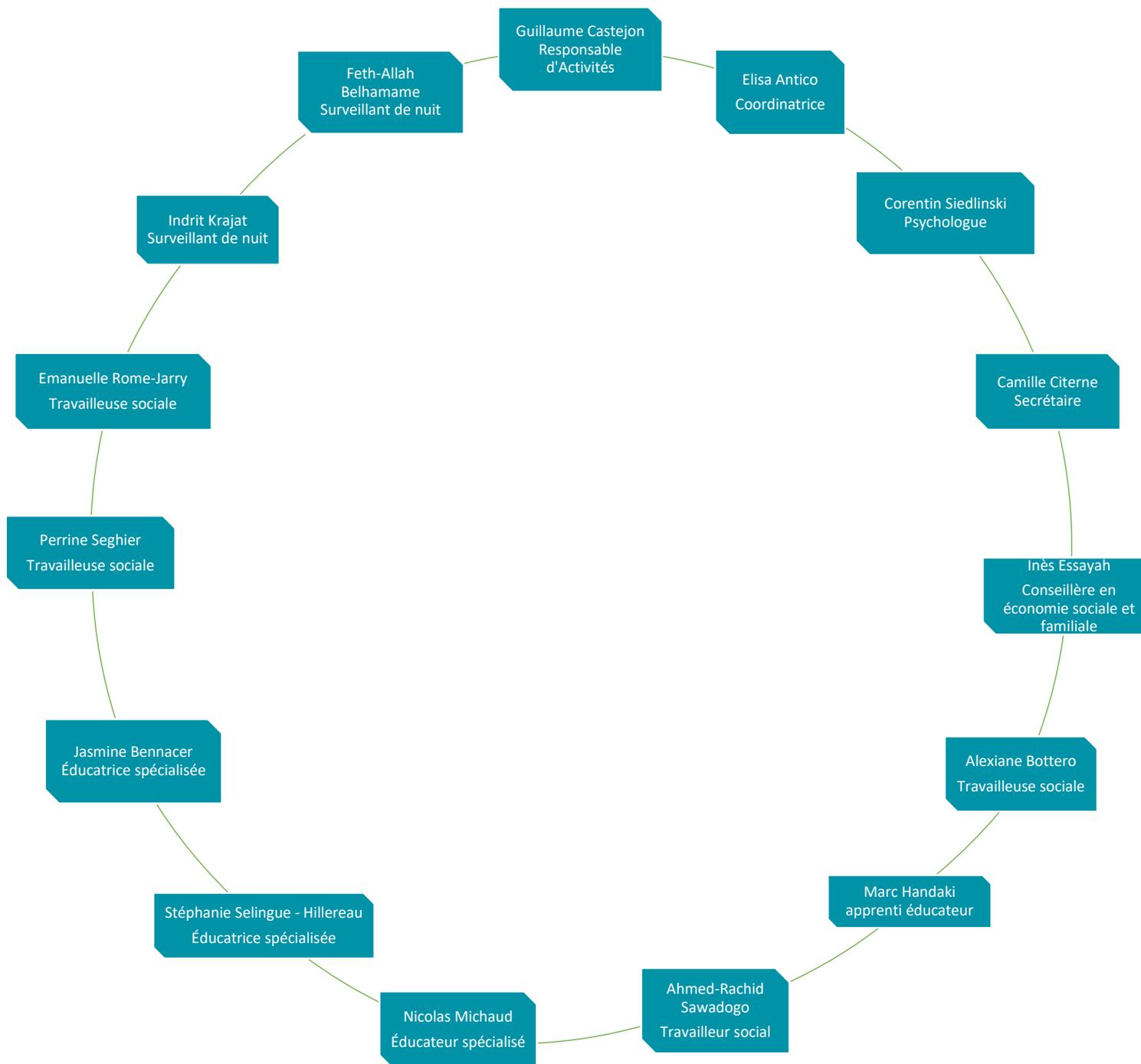
- **Un esprit de cohésion au service des personnes accompagnées**
- **Une efficacité et une réactivité dans l'accompagnement, au plus près des besoins**
- **Des liens de proximité partagés par tous**

Chaque travailleur social a la référence de sept jeunes, en binôme avec un co-référent.

Depuis l'ouverture du service, les travailleurs sociaux assurent une permanence sur une amplitude de 08h00 à 23h00 7 jours sur 7. Les surveillants de nuit effectuent en moyenne deux passages par nuit sur chaque logement, entre 23 heures et 7 heures du matin.

En cas d'urgence, un cadre d'astreinte est joignable toute l'année. Les jeunes accompagnés peuvent également contacter l'équipe de la Guitare ou se rendre directement à la MECS en cas d'extrême nécessité.

Les locaux du dispositif sont implantés à l'étage de la Maison d'Enfants à Caractère Social La Guitare, 4 Avenue de Gairaut à Nice.



1.6 - LES TEMPS DE RENCONTRE, DE TRAVAIL ET DE PARTAGES COLLECTIFS

Les **réunions d'équipe hebdomadaires** ont lieu tous les lundis après-midi. Sont abordés, pendant ces réunions :

- L'organisation hebdomadaire : accompagnements, rencontres employeurs, rendez-vous à fixer et organisation des visites à domicile ;
- Différents points relatifs à l'organisation du service et les informations générales ;
- Echanges sur les situations des jeunes et réflexion sur les actions à mener : situations problématiques, orientations, projets personnalisés, etc.

Les temps de réunions hebdomadaires permettent par ailleurs l'intervention ponctuelle de partenaires.

En 2024, sont intervenus au sein des réunions d'équipe : l'AMADE, le Groupement d'Intérêt Public de l'Académie de Nice (présentation du dispositif JAVA), l'unité insertion de la Fondation de Nice (présentation dispositif Migr'accueil) ...

Les **temps d'analyse de la pratique professionnelle** ont été mis en place depuis 2021, à raison d'une fois par mois. Ils permettent, avec le soutien d'un intervenant extérieur, d'élaborer autour de certaines situations et de dégager des pistes d'analyses et de travail. Depuis 2023, un nouvel intervenant intervient auprès de l'équipe.

Les temps de réunions en lien avec le responsable d'activités jeunesse

Le responsable d'activités jeunesse peut intervenir de façon ponctuelle sur les temps de réunions d'équipe organisées de manière hebdomadaire. Il peut également organiser un temps de rencontre en sus des temps d'échange déjà existants.

Il s'agira pour le responsable d'activités, en collaboration avec le cadre de proximité du service, d'organiser et de mener des réunions qui peuvent avoir différents objets (informations, résolution de problèmes, de projets), mais qui se voudront participatives.

Le **Comité Technique** (COTECH) se déroule tous les vendredis matin et réunit tous les acteurs du Département qui accompagnent les Mineurs Non Accompagnés. Le Comité Technique procède aux orientations des mineurs confiés en fonction de leurs besoins et de leur projet.

Cet espace de régulation du dispositif permet par ailleurs de penser des outils communs, organiser certaines actions, relayer des informations propres à la prise en charge des MNA et échanger sur certaines situations problématiques.

Le **Comité de Suivi Diffus** a lieu tous les premiers mardis de chaque mois. Il réunit les acteurs en charge de l'hébergement des MNA en diffus sur le territoire. Il est question d'échanger sur le suivi de l'activité et l'accompagnement des mineurs accueillis en appartements.

1.7 - LES LOGEMENTS

Fin 2024, les 27 appartements, situés sur les secteurs Centre, Nord, et Ouest de Nice, comprenaient :

- 2 appartements T4
- 5 appartements T3
- 16 appartements T2
- 4 studios individuels ou T1

La majorité des appartements sont prévus pour l'accueil de **deux mineurs en colocation**. Aussi, nous avons pu expérimenter depuis 2020 que la **pluralité des types de logements** (T4, T3, T2, studios) permet d'apporter une réponse adaptée en fonction des problématiques des jeunes (nécessité parfois de proposer un studio individuel) ou des conflits pouvant émerger au sein de la colocation (possibilité de transfert sur les logements plus spacieux où sont prévus des lits supplémentaires pour ce type de situations).



La collaboration entre le service MNA et le service immobilier nous a permis de capter des logements répondant aux besoins que nous avons repérés :

→ Appartements à proximité du tramway de la ville de Nice, afin que les jeunes travailleurs ne soient pas en difficulté pour se rendre sur leurs lieux professionnels, notamment le matin. La proximité des transports en commun est aussi facilitatrice pour l'équipe qui assure les visites à domicile.

→ Logements dans des secteurs rapprochés, dans l'objectif, pour les surveillants de nuit et l'équipe de travailleurs sociaux, d'éviter des déplacements trop longs pour aller d'un logement à l'autre. Cette proximité de tous les logements permet à l'équipe d'être réactive lorsque la situation le nécessite.

1.8 - LES PARTENAIRES

SANTE

- CLAT
- Médecins généralistes
- PMI
- Hôpitaux
- CMP, CE2P, CAMSP
- Centres dentaires
- AMETRA
- Maison des Adolescents
- ENIPSE
- CSAPA
- Carrefour santé jeunes

SERVICES INTERNES DE LA FONDATION

- Service Pélican
- Lieu Ressource
- Service Migrants
- Auto-Ecole Sociale
- Epicerie Solidaire
- La Ressourcerie
- AAVA
- Direction de l'immobilier
- CAP Entreprise
- Plateforme de Service Jeunes

ACCES AU DROIT

- Préfecture
- Tribunal de Nice
- Association Espace
- Banque
- CAF
- CPAM
- Centre des impôts

LOGEMENT

- Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT)
- Résidences sociales et étudiantes
- SIAO
- Un toit pour toi
- Alliance Française
- Parrainage
- CLLAJ (API Provence)
- ADOMA

SCOLARITE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

- CFA
- Employeurs
- Missions locales
- Collèges et lycées
- CMA
- CCI
- Bénévoles
- Ecole de la 2nde chance
- Dispositif JAVA
- AFPA

ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES

- Clubs et salles de sport
- Les enfants de Frankie
- Bibliothèques
- Musées
- Théâtres
- Children and future
- La ville de Nice
- No Finish Line

II - LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024

2.1 - PROJET COUTURE ET DEFILE

Alpha, un jeune originaire de Côte d'Ivoire est arrivé en France en 2021 quand il avait presque 15 ans.

Le pouvoir d'agir était un concept bien éloigné de son quotidien en Côte d'Ivoire, un pays qu'il a quitté par nécessité et non par souhait.

Alpha était passionné de couture. Il a appris à coudre et à confectionner des vêtements quand il était petit auprès d'un couturier du village. Quand il est arrivé en France, il avait plein d'espoirs et de rêves : aller à l'école et devenir couturier. N'ayant jamais été scolarisé, il a d'abord effectué une remise à niveau, notamment en français.

Voyant que ses pairs s'orientaient principalement vers des métiers du bâtiment, il choisit de faire des immersions dans ce secteur d'activité. Il signe en 2021, un contrat d'apprentissage en menuiserie aluminium et intègre le CFA du bâtiment.

En 2022, Alpha est admis dans notre service, il est donc déjà en apprentissage et a mis de côté son rêve et ses espoirs. Pour autant nous le voyons arriver avec une machine à coudre et des sacs de tissus, sa référente de la section MNA ainsi que les travailleurs sociaux qui l'accompagnait nous informe de sa passion pour la couture.

En 2024, Alpha obtient son CAP. Au sein d'un atelier de couture à Nice, il obtiendra ensuite un CDI CUI dans l'atelier de production.

Nous proposons à Alpha d'organiser un défilé lors de notre fête de l'été et lui proposons d'inviter son employeur pour qu'il puisse lui montrer ce qu'il sait faire. Nous encourageons les moyens qui peuvent permettre à Alpha de gagner confiance en lui.

Alpha accepte, il choisit des modèles au sein des jeunes du services, s'organise avec eux pour les mesures et essayages. Il est libre de faire ce qu'il veut, nous lui octroyons un budget pour les tissus et sollicitons le financement pour une machine à coudre professionnelle. Nous fixons une condition, trois tenues doivent être issues de linge de récupération. En trois mois, il confectionne 18 tenues, tout en travaillant à l'atelier de couture.

Nice nice-matin
Jeudi 20 juin 2024

De jeune isolé à couturier, un parcours hors norme

Mineur non accompagné lors de son arrivée en France, Alpha Touré n'a jamais abandonné son rêve de devenir couturier. À 18 ans, il vient de créer sa première ligne de vêtements.



Un service dédié aux mineurs non accompagnés

La Fondation de Nice est dotée depuis 2019 d'un service dédié aux mineurs non accompagnés (MNA). Financé majoritairement par le conseil départemental, le service accompagne cette année soixante-et-un jeunes âgés de 16 à 18 ans confiés par l'État social à l'Enfance. À leur majorité, la Fondation propose un contrat jeune majeur de plusieurs mois, afin de les aider à s'insérer dans la société. Dès leurs 16 ans, ils sont hébergés par la Fondation dans des appartements individuels ou partagés pour gagner en autonomie tout en restant suivis par leur référent. Créée à la fin du XIX^e siècle, la Fondation de Nice est aujourd'hui l'une des fondations les plus importantes des Alpes-Maritimes. Désormais reconnue d'utilité publique, la Fondation a 500 collaborateurs intervenant dans trois secteurs d'activité : l'accompagnement social et médico-social, l'accès à l'emploi, et l'enfance-jeunesse-familles afin de soutenir les personnes les plus vulnérables. **AGATHE LAMBERT-LAURENT**

Après les champs, la couture

Un parcours bouleversé, bouleversant, qu'Alpha Touré résume en peu de mots et beaucoup de silences, plus éloquent que tous les récits. Comment parler autrement d'une enfance passée dans des champs, privée d'école ? Comment décrire l'incroyable mode vers l'Europe ? La perte d'un grand frère en Méditerranée. Comment s'en relever ? En disant avec un paillard pleine de dignité : « C'est le passé. Place à maintenant ». Et aux promesses de lendemains toujours à conquérir, à grand renfort de talent, de jasiions, ses deux vieux compagnons d'infortune. Ils l'ont suivi depuis sa ville natale de Grand-Béréby, dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Là où se trouvait l'atelier de Zouma, le grand-père tisserand qui avait be-

soin de petites mains pour boucher ses commandes, surtout au moment des fêtes. Au milieu des pagnes, boubous ou bornets, le très jeune Alpha apprend donc le métier et la langue des motifs colorés.

Saper ses potes

Bien des années plus tard, une fois arrivé à Nice, il ravive ce savoir-faire. Sur une machine à coudre à moitié cassée, piochée aux ornières, il va créer. Et créer encore. Animé par une insaisissable inspiration, il agit ses potes. Bientôt, ces derniers délaissent leurs frêpes pour du sur-mesure. Ce qui ne passe pas inaperçu à La Guitare.

Mélange de styles

Rigoureux et perfectionniste, il obtient rapidement un CUI-CLUI (contrat unique d'insertion), dans un atelier de couture à Nice qui lui confie la réalisation de prototypes pour de grandes marques françaises.

Mais l'ouvrier se préfère créateur. Et envisage de lancer sa micro-entreprise, en parallèle de son emploi. Le 13 juin, la belle ambition a donc pris vie. Sur un tapis rouge déployé pour la fête de fin d'année à La Guitare, les jeunes du foyer, en maquis improvisés, ont fièrement porté les premières pièces. Une explosion de couleurs, de motifs et de joie. Au croisement du traditionnel ivoirien et de l'Européen urbain, le style Alpha Touré se démarque par son élégance décontractée. Se fournissant chez Toto, il se joue des codes, découpe le motif provençal pour le recoudre et l'agencer à la « mode africaine ». Pour autant, s'il est audacieux, le

jeune couturier n'en demeure pas moins un grand timide. Humble sous une pluie d'applaudissements, il esquisse de précieuses sourires et coudie qu'il lui reste - beaucoup à apprendre ». La route est encore longue. Après autant de vies, Alpha Touré le sait mieux que personne. Alors, il regagne son intime atelier et, rendu incommunicable par l'inspiration, s'aventure dans une nuit de création. Pourquoi dormir si l'on peut faire de son rêve une réalité ? **ALEXANDRE ORI** alex@fondationde Nice.org [Contact par mail : alex@fondationde Nice.org](mailto:alex@fondationde Nice.org)

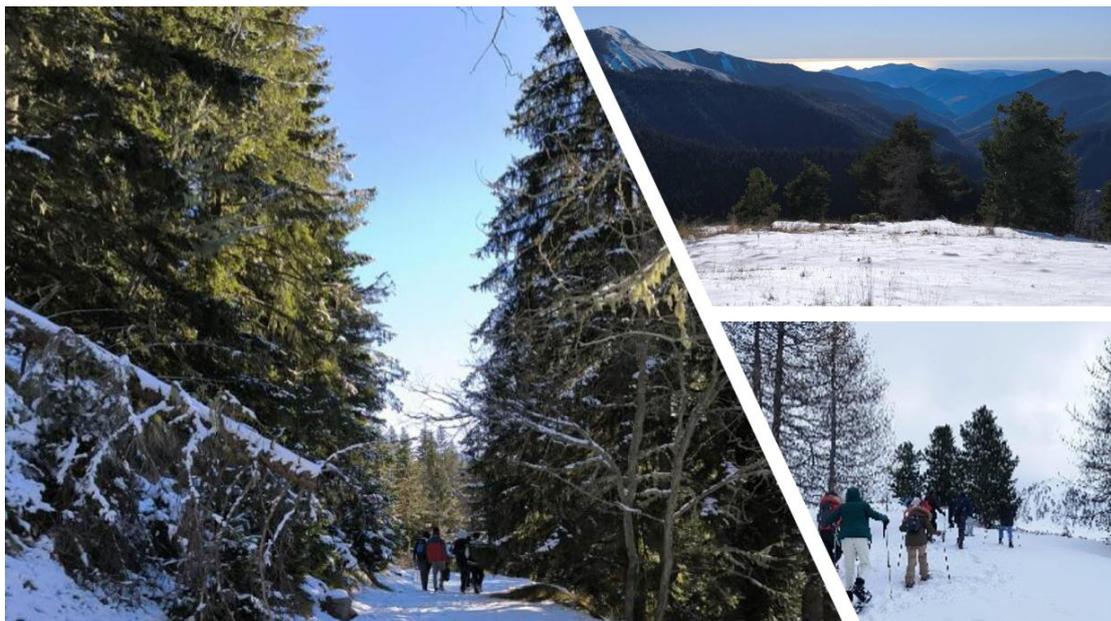
Le jour du défilé, les invités le félicitent et l'encourage à continuer. Alpha n'est plus un couturier mais un créateur. Un journaliste de Nice matin est là pour l'interviewer. Il a le droit à une grande page dans le journal, puis ultérieurement, d'autres demandes d'interviews.



Il a fallu quelques jours pour qu'Alpha se rende compte de ce qu'il avait accompli. Agir c'est combattre, et Alpha a dû combattre ses peurs, celle de l'échec, de l'inconnu, il a réussi à sortir des sentiers battus tout en sécurisant son parcours. Il dit que nous avons cru en lui avant lui.

Alexiane BOTTERO, travailleuse sociale

2.2 - SORTIES A LA NEIGE



Une première sortie s'est déroulée le 24 février 2024 sur une journée à Isola 2000. Nous étions deux éducatrices pour accompagner les jeunes. Nous avons sept jeunes lors de cette sortie. Il s'agissait d'une activité raquettes le matin et de la luge l'après-midi.

Certains se sont rendus pour la première fois à la montagne et n'avaient jamais vu la neige.

La dynamique était très positive, les jeunes ont tous partagés des moments ensemble notamment lors de la luge. C'étaient des moments d'entente et d'amusement. Lors de l'activité raquette ils se sont tous encouragés et poussés vers le haut.

Pour la deuxième sortie, le 15 décembre à Turini, 11 jeunes ont participé. Le niveau de neige n'étant pas suffisant pour l'utilisation des raquettes, nous avons donc réalisé 10 kilomètres de randonnée pédestre pour traverser la montagne par des passages enneigés, la forêt et des ruisseaux avec vue mer tout du long.

Nous avons été accompagnés d'un guide qui a rendu cette randonnée instructive grâce aux explications partagées aux jeunes sur les faits historiques ainsi que sur la faune et la flore présentes. Nous avons pu également être témoins du passage des loups, grâce aux traces de pas et d'une carcasse de biche identifiés sur le bas-côté.

Le repas du midi a été composé d'un pan bagnat pour découvrir l'une des spécialités culinaires niçoises, au milieu des vestiges militaires et d'un char datant de la seconde guerre mondiale.



Les jeunes ont su créer une bonne dynamique par leur bonne humeur, leur curiosité exprimée par leurs questions posées au guide, ainsi que l'entraide et l'encouragement que les plus sportifs ont offert à ceux avec plus de difficulté.

A la fin de cette journée, les jeunes sont repartis avec des photos, quelques courbatures, de la neige dans les chaussettes, des connaissances supplémentaires et surtout une grande fierté d'avoir su se surpasser et arriver jusqu'à la fin des 10 kilomètres. Nous nous sommes tous applaudis à l'arrivée et avons partagé une pâtisserie comme signe de réconfort.

Jasmine BENNACER, Emanuelle ROME-JARRY travailleuses sociales

2.3 - PREVENTION DES RISQUES ROUTIERS



En novembre 2024, deux ateliers sur la prévention des risques routiers ont été animés au profit des jeunes pris en charge par le service. Le premier a eu lieu le 06 novembre 2024 dans les locaux de la MECS La Guitare et le second, lui, s'est tenu le 13 novembre 2024 au sein de la MECS Villa Marie-Ange. Animé par un moniteur

de l'auto-école sociale de la Fondation de Nice, ces ateliers ont permis de sensibiliser une dizaine de jeunes MNA sur le code de la route, les règles de sécurité routière en particulier.

Ces ateliers étaient principalement destinés aux jeunes n'ayant pas eu l'opportunité de passer l'épreuve de l'attestation de sécurité routière (ASR). En effet, l'ASR, qui permet l'inscription à la formation pratique du BSR et l'obtention du permis de conduire pour les personnes âgées de moins de 21 ans, est une condition fixée par le représentant légal pour toute demande de financement de trottinette électrique. Ainsi, pour des jeunes qui avaient le projet d'acquérir des trottinettes électriques, c'était l'occasion de se familiariser avec les règles élémentaires de sécurité pour utiliser une trottinette électrique, limitant ainsi le risque d'accident. Il était question par exemple de la vitesse maximale autorisée, du port du casque fortement recommandé, de l'obligation de souscrire à une assurance, de l'interdiction de rouler sur les trottoirs, de l'interdiction de transporter un autre passager, des dangers de la conduite sous l'influence de l'alcool et des stupéfiants, etc. Les participants ont également eu l'occasion de poser des questions concrètes sur l'épreuve du BSR et l'examen du permis de conduire.



A la fin de ces ateliers, une évaluation a permis de s'assurer que les participants avaient acquis les connaissances nécessaires à même de faire d'eux des usagers de la route responsables. Des certificats de réussite ont, par la suite, été décernés à la dizaine de participants.

Ahmed Rachid SAWADOGO, travailleur social

2.4 - CAMP A MARTIGUES

Un moment marquant de l'année 2024 au service MNA de la Fondation de Nice a été le camp organisé du **21 au 23 août 2024** à Martigues et dans ses environs. Accompagnés de trois professionnels, onze jeunes pris en charge par le service ont eu l'occasion de découvrir de nouveaux environnements de la région, les villes de Martigues et de Marseille dans le département des Bouches-du-Rhône notamment, de participer à la vie collective hors institution du service et de décompresser. En effet, ce projet avait pour but d'offrir aux jeunes, dont le quotidien est rythmé par le travail et les démarches administratives génératrices de stress, un moment de répit et de convivialité.

Ainsi, ils ont pu s'adonner à des activités sportives et ludiques au sein du site d'hébergement à Martigues, visiter Martigues et son marché nocturne estivale, se baigner dans la mer, etc. Ces trois jours ont été l'occasion pour un jeune, particulièrement peu à l'aise en mer, de vaincre sa peur de l'eau et d'être initié à la natation par une travailleuse sociale qui est par ailleurs maître-nageur sauveteur.

A Marseille, une visite du Stade Orange Vélodrome et de ses coulisses a permis aux jeunes de plonger au cœur de l'histoire de l'Olympique de Marseille. Pour des adolescents qui sont pour la plupart amateurs de football, cette visite était riche en émotions.



Les jeunes ont également pu visiter le château d'If, forteresse puis prison d'Etat au large de Marseille. A travers une promenade au cœur de cet édifice, ils ont ainsi pu être imprégnés du patrimoine culturel de la ville de Marseille.

Un moment poignant de ce camp a été la visite du Mémorial des déportations de Marseille. Cette visite a permis aux jeunes de prendre connaissance, aux moyens de films et de témoignages de victimes, des affres de la Seconde Guerre mondiale et des politiques de répression et de persécution à Marseille et sa région. Au sortir de cette visite, les jeunes, très émus, ont fait preuve d'une certaine curiosité sur cette période trouble de l'histoire. Cela fait écho aux observations faites par l'équipe éducative lors d'un camp organisé aux Baux-de-Provence en juin 2024 ; les jeunes étaient intéressés par l'histoire de France, la Révolution française notamment.

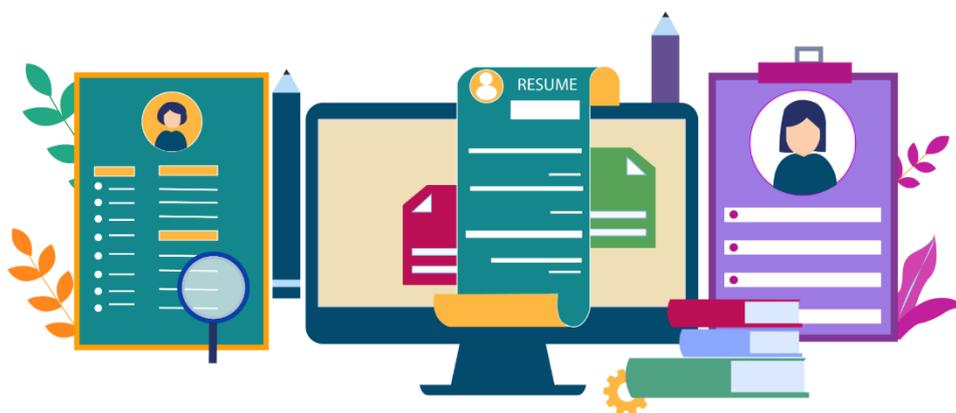
Au regard de cet intérêt marqué des jeunes pour l'histoire de France, nous avons le projet, pour l'année 2025, de leur faire visiter des monuments parisiens théâtres de hauts faits historiques tels que l'Arc de triomphe, le Château de Versailles, le Panthéon, la Cathédrale Notre-Dame, la Tour Eiffel, etc.

Ahmed Rachid SAWADOGO, Perrine SEGHIER, travailleurs sociaux

2.5 - LES ATELIERS AVEC L'ANAF

Nous avons souhaité cette année, en collaboration avec l'ANAF (Association Nationale des Apprentis de France), proposer aux adolescent(e)s des ateliers autour de l'insertion professionnelle par l'apprentissage.

Cela peut convenir à la fois aux jeunes qui recherchent un contrat d'apprentissage, ou ceux qui seraient déjà apprentis afin de travailler le suivi de leur formation.



Différents types d'ateliers peuvent être proposés :

- « Question pour une alternance » : cet atelier est un jeu en équipe sous forme de quizz, expliquant toutes les notions clés de l'alternance (salaire, formation, droits, devoirs, rythme etc.)
- « Candidat idéal » : c'est un atelier sur la découverte de ses compétences, les erreurs à éviter dans la rédaction d'un CV ou un entretien d'embauche, la rédaction d'une lettre de motivation et la réponse à des offres en alternance
- « Les Chroniques d'un apprenti » : cet atelier est plutôt orienté pour les jeunes qui sont déjà en alternance ou qui débutent leur alternance. Il s'agit de mises en situation sur des événements auxquels les apprentis peuvent être confrontés en entreprise, et trouver des clés pour réagir face à ces événements (retards, non-paiement des salaires, discrimination, etc.)

Le premier atelier qui a été organisé dans nos locaux visait des jeunes en recherche d'un contrat d'apprentissage. L'objectif était principalement un soutien dans la réalisation d'un CV et d'une lettre de motivation, tout en abordant la construction du projet professionnel.

L'objectif est d'organiser plusieurs ateliers par an et de constituer des groupes ayant des besoins communs afin de proposer l'atelier le plus adapté à chaque groupe.

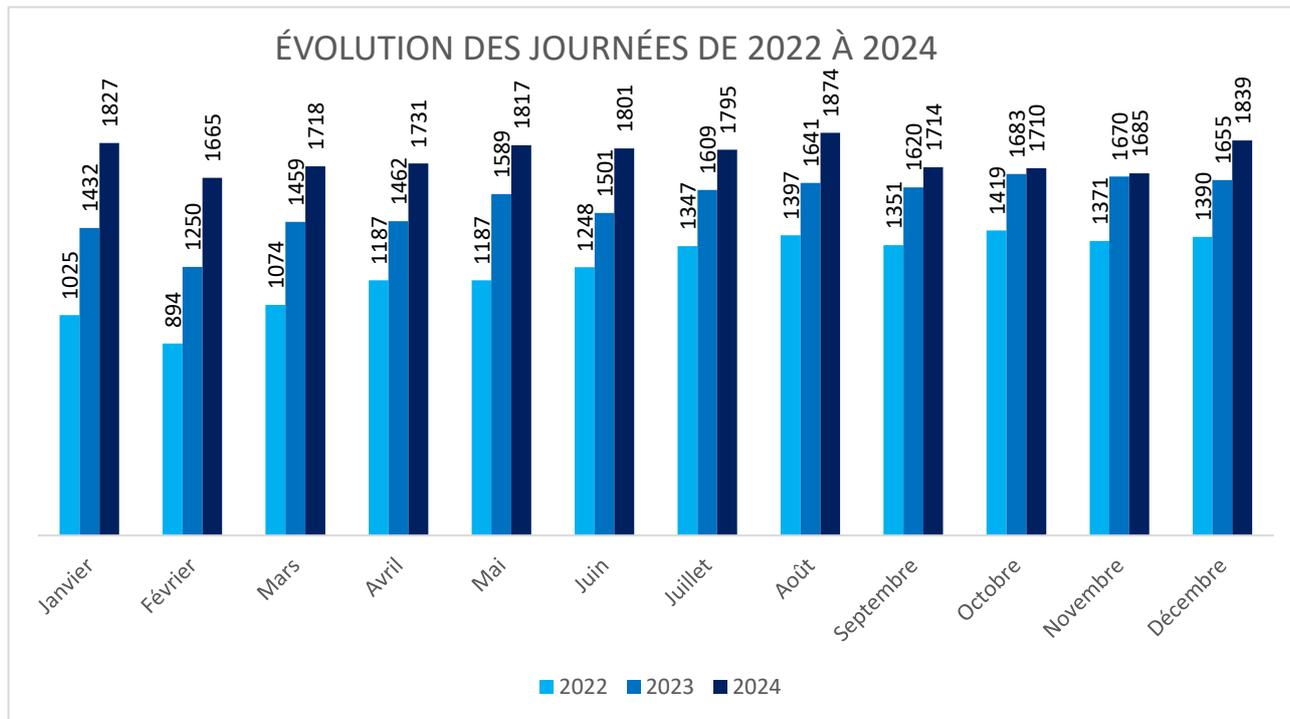
Jasmine BENNACER, travailleuse sociale

III - ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

3.1 - NOMBRE DE JOURNÉES REALISEES DE 2022 A 2024

Le taux d'occupation pour l'année 2024 est de **94,72%**.

En 2023 il était de 92,51 % et en 2022 de 84%.



La hausse des orientations sur le service s'est accentuée dès juillet 2022. Le département a dû faire face à l'accueil en très grand nombre de jeunes MNA. Cet accroissement a été estimé durable et a conduit le département à élever la capacité d'accueil des dispositifs diffus. Les opérateurs ont accepté d'augmenter leur capacité d'accueil à 55 jeunes en 2023 et à 62 jeunes en 2024.

Le service MNA de la Fondation est habilité pour 61 places au regard de l'accueil spécifique mères/enfants que nous proposons.

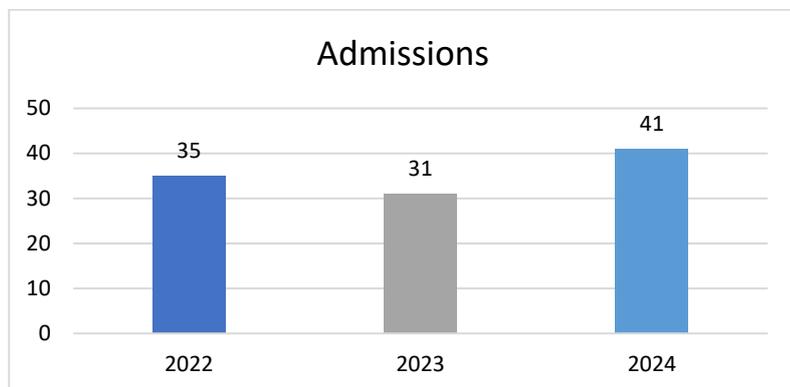
Données globales



Le nombre de suivis annuel a augmenté de 28,57% entre 2023 et 2024, alors que l'augmentation de la capacité d'accueil pour la même période est de 10,90%, ce qui explique pour partie le fort taux d'occupation de cette année.

3.2 - LES ADMISSIONS

Evolution des admissions de 2022 à 2024



Une forte hausse des admissions est constatée cette année au regard de 2023 (+32,26%). Elle fait suite à l'augmentation de la capacité d'accueil (de 55 places à 61 places) et à un nombre de jeunes sortants plus élevé que l'année dernière.

Nationalité des jeunes à l'admission

2024		
NATIONALITE	NOMBRE	%
Albanaise	3	7%
Algérienne	1	3%
Camerounaise	2	5%
Guinéenne	14	34%
Ivoirienne	11	27%
Malienne	3	7%
Tunisienne	6	15%
Turque	1	2%
TOTAL	41	100%

En 2024, nous relevons que les jeunes admis sont essentiellement originaires d'Afrique (75, %) et plus particulièrement d'Afrique de l'Ouest, contre environ 25% pour les jeunes venant du pourtour méditerranéen (pays du Maghreb, Albanie, Turquie).

Certains pays d'Afrique (Burkina, Gambie, Sénégal) ou d'Asie du sud (Afghanistan, Pakistan, Bangladesh) ne sont plus représentés.

Provenance des jeunes à l'admission

Provenance des jeunes en 2024		
STRUCTURE	NOMBRE	%
Association MIR	1	2%
FJT Avignon	1	3%
L'Atelier (PAJE)	5	12%
Les Mimosas (PAJE)	11	27%
Les Pins (PAJE)	11	27%
MECS Villa Marie-Ange	1	2%
Entraide Pierre Valdo	6	15%
Villa Notre Dame	3	7%
Villa Saint Louis	2	5%
TOTAL	41	100%

Les jeunes admis sur le service sont à 78% (contre 94% en 2023) issus de structures d'accueil de l'association PAJE notamment de la mise à l'abri (les Pins, CIV). En corrélation, nous constatons une augmentation des orientations issues de l'opérateur Entraide Pierre Valdo.

Age des jeunes à l'admission 2024

AGE A L'ADMISSION	NOMBRE	%
Entre 1 et 2 ans	1	2%
Entre 15 et 16 ans	1	2%
Entre 16 et 17 ans	27	66%
Entre 17 et 18 ans	11	27%
Entre 18 et 19 ans	1	3%
TOTAL	41	100%

Contrairement à l'année dernière environ 70% des jeunes accueillis avaient moins de 17 ans. En effet, Il est plus complexe pour l'équipe d'accompagner les jeunes accueillis dans leur 18^{ème} année. L'échéance de la majorité étant de fait plus rapprochée, cela demande une réactivité importante de la part des jeunes concernant leur insertion professionnelle/scolaire et dans le fait de réunir les documents d'états civils du pays d'origine nécessaire afin de réaliser les démarches de régularisation.

Situation administrative à l'admission

17 jeunes sur 41 arrivés en 2024 étaient en possession, à leur admission, d'un document d'identité. Ils étaient 3 jeunes sur 31 en 2023 et 11 jeunes sur 35 arrivés en 2022. Le fait pour les jeunes de ne pas posséder de documents d'identité complexifie la tâche des travailleurs sociaux dans le travail de régularisation.

Mesure des jeunes en 2024 à l'admission

MESURE A L'ADMISSION	NOMBRE
CAA	1
JAE	19
TUTELLE	20
TOTAL	40

Contrairement à l'année dernière où le nombre de jeunes accueillis sous une mesure de Jugement en Assistance Educative (JAE) était largement majoritaire, cette année, nous assistons à une quasi-équité avec les adolescents(es) accompagnés sous mesure de tutelle. Cela s'explique par le rajeunissement de la population accueillie (autour de 16 ans). Ces adolescents ont été pris en charge dans les structures de mise à l'abri plus jeunes et ont donc plus largement bénéficié d'une mesure de tutelle.

Les mesures prononcées influent sur nos pratiques notamment en ce qui concerne la santé. Pour les adolescents sans mesure de tutelle, le département sollicite le greffier du Juge des Enfants afin de bénéficier de certaines autorisations (actes non usuels) notamment en ce qui concerne les interventions chirurgicales. Alors que pour ceux qui bénéficient de mesure de tutelle, le médecin PMI, après étude du dossier, peut autoriser la responsable de la section des mineurs confiés MNA du département 06, à signer une autorisation d'opérer par exemple.

Cette année, il n'y a pas eu de jeunes accueillis rapidement après leur arrivée sur le territoire et bénéficiant d'une Ordonnance de Placement Provisoire/OPP (en attente de tutelle ou JAE).

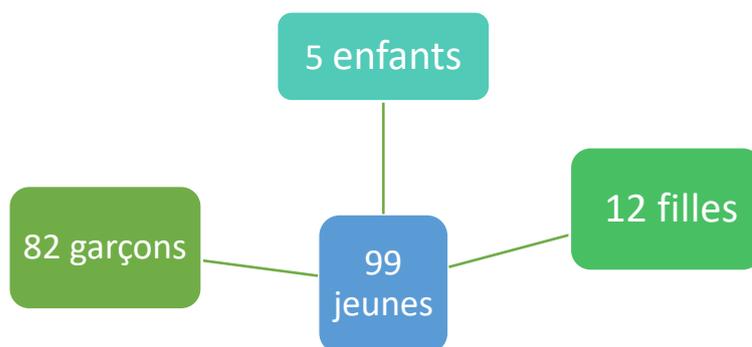
En revanche, nous avons accueilli une jeune mère majeure sous Contrat d'Accès à l'Autonomie (CAA). Son enfant ne bénéficie pas de mesure de protection (et donc ne figure pas sur le tableau ci-dessus) ce qui engendre des zones grises.

Situation professionnelle à l'admission

20 adolescent(e)s sur 41 admis en 2024 étaient engagés dans un projet professionnel à leur admission au sein de notre service (contrat d'apprentissage ou en parcours scolaire). En 2023, ils étaient 8 jeunes sur 41 arrivés. Cette augmentation met en avant le travail fourni dans les structures de mises à l'abri qui mettent l'accent sur l'insertion des jeunes accompagnés au sein de leur dispositif.

3.3 - DONNEES GLOBALES SUR L'ACTIVITE 2024

Nombre de jeunes suivis en 2024



Au 31 décembre 2024, 99 adolescents (es) dont 12 filles, 82 garçons et 5 enfants ont été accompagné(e)s et accueilli(e)s sur le service MNA. **La part des filles représente 12%** des accompagnements. Ce taux est supérieur de 3% par rapport à l'année 2023.

En décembre 2023, il a été question de proposer une réponse à un besoin imminent, exprimé par le Conseil Départemental, qui concerne l'accueil et le suivi, hors mise à l'abri, de jeunes mères (MNA) dans le cadre d'une expérimentation de 6 mois. Le département nous a confié 3 jeunes mères mineures avec leurs trois enfants. Nous les avons accueillis sur un logement T4. Nous avons mutualisé les moyens humains et matériels avec le service MNA. En juin 2024, au regard du travail de qualité effectué par le service avec ce nouveau public, le département décide de nous confier définitivement les jeunes mères et nous habilite à accompagner jusqu'à 4 mères et leurs enfants sur un effectif total de 61 places.

Nationalité des jeunes accueillis en 2024

NATIONALITE	NOMBRE	%
Afghane	1	1%
Albanaise	5	5%
Algérienne	1	1%
Bangladaise	3	3%
Burkinabé	2	2%
Camerounaise	7	7%
Éthiopienne	1	1%
Gambienne	2	2%
Guinéenne	28	28%
Ivoirienne	24	24%
Malienne	6	6%
Pakistanaise	1	1%
Sénégalaise	3	3%
Somalienne	1	1%
Tunisienne	13	13%
Turque	1	1%
TOTAL	99	100%

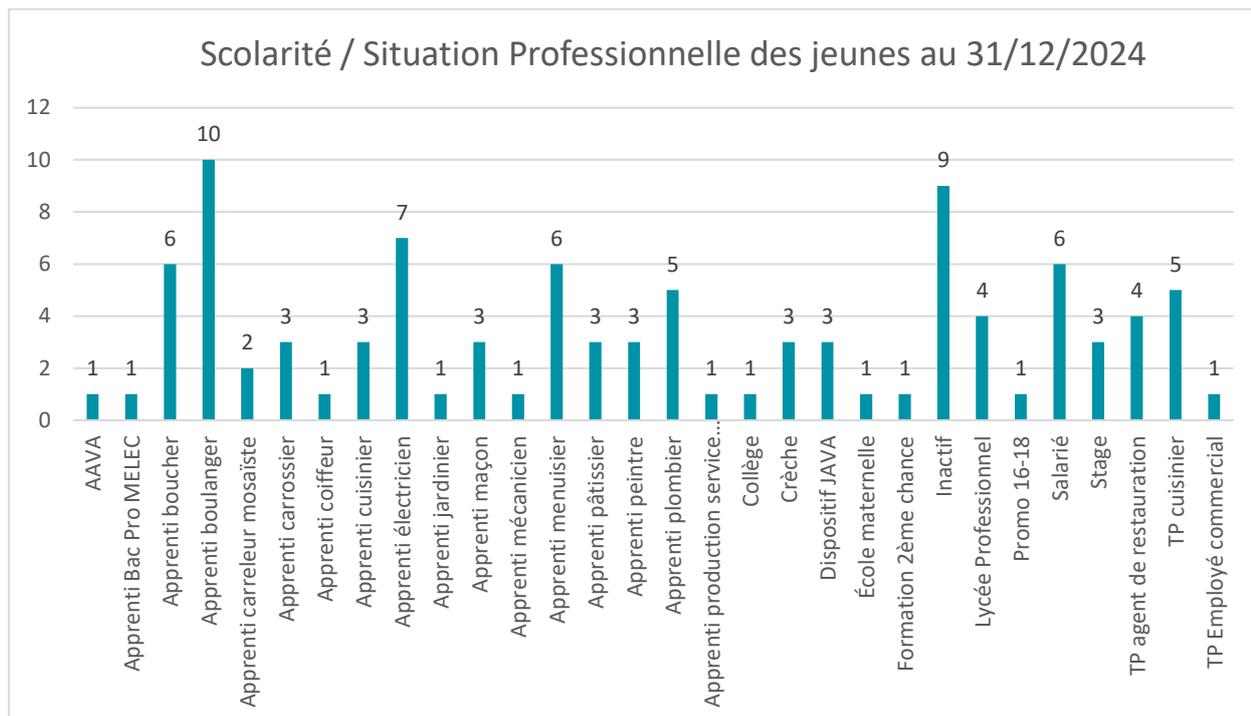
En corrélation avec la nationalité des jeunes à l'admission, la Guinée, la Côte d'Ivoire et la Tunisie représentent à eux seuls 65% des adolescents (es) accompagnés cette année (contre 57% en 2023).

Âge moyen des jeunes présents au 31/12/2024

AGE	NOMBRE	%
1 an	3	5%
3 ans	1	1%
16 ans	14	23%
17 ans	31	50%
18 ans	11	18%
19 ans	2	3%
TOTAL	62	100%

Sur les 62 jeunes accompagnés au 31/12/2024, la moyenne d'âge était de 16 ans et 6 mois. Sans inclure dans les calculs les quatre enfants en bas âge accueillis sur le service à cette date, la moyenne d'âge des jeunes présents au 31/12/2024 était alors de **17 ans, 6 mois et 18 jours**.

Scolarité / situation professionnelle des jeunes en 2024



Parmi les 9 jeunes inactifs au 31/12/2024 :

- Trois présentent des situations ne leur permettant pas de travailler (statut demande d'asile, parent devant garder son enfant ou centre de rééducation)
- Trois jeunes admis entre Octobre et Décembre 2024
- Une situation concerne une enfant de 2 ans accueillie sur le service en Décembre 2024
- Une jeune majeure en transition professionnelle (déménagement)
- La situation d'un jeune ayant fugué avant sa majorité

Nous relevons une petite hausse du nombre de jeunes s'inscrivant dans des formations courtes (Titres Professionnels), formations qui peuvent en effet s'avérer plus adaptée pour certaines situations.

En 2024, trois adolescents ont obtenu leur diplôme (CAP, Titre Professionnel).

Scolarité et insertion professionnelle au 31/12/2024

TYPE	NOMBRE
LM+CV	40
Lien avec l'employeur	275
RDV ML+ pôle emploi	36
Démarches	36
RDV établissement scolaire	45
Recherche stage	58
Relation avec établissement scolaire	128
Soutien scolaire/aide aux devoirs	33
RDV employeur stage	40
TOTAL	691

En 2024, le nombre d'interventions liées à la scolarité ou l'insertion professionnelle est moindre (691) qu'en 2023 (855). Cette baisse pourrait s'expliquer par le fait que, la moitié des adolescents admis en 2024 étaient engagés dans un projet professionnel à leur admission au sein de notre service (chiffre qui a également augmenté depuis l'année 2023). De ce fait, les interventions de l'équipe éducative en lien avec la recherche de stage (création CV et lettres de motivation, accompagnement à la recherche d'un stage) sont moindres que l'année 2023.

Cette année, 19 jeunes ont été accompagnés par l'équipe dans le démarrage d'une formation. Aussi, 6 adolescents ont été concernés par une réorientation scolaire/professionnelle (équivalent à l'année dernière).

Données relatives aux appartements

Environ **1654 visites à domicile ont été réalisées dans l'année**, soit environ 138 visites par mois (4,5 par jour). Le nombre de VAD a augmenté au regard de 2023 (1469 VAD). Cela s'explique par l'augmentation de la capacité d'accueil (de 55 à 61) et en corrélation du nombre de logements (+ 2 logements)



Accompagnements médicaux des jeunes accueillis

TYPE	NOMBRE
Action de prévention	33
Bilan médical	71
RDV médical et paramédical	642
Entretiens individuels psy interne	247
TOTAL	993

Sur l'année 2024, **993 accompagnements médicaux ont été recensés**, chiffre en hausse depuis 2023 (747 accompagnements sur cette période).

Cette hausse pourrait s'expliquer par un accroissement des jeunes admis présentant une problématique médicale. Mais aussi, par l'augmentation du temps de travail du psychologue en 2024.

Ces accompagnements incluent les rendez-vous auprès du médecin généraliste, les tests et vaccinations, les prises de sang, les examens (radio, IRM, scanner), CLAT, CMP, dentiste, médecin du sport, kinésithérapeute et spécialistes, les bilans CPAM, ORL, sanguin...

Par ailleurs, **7 adolescent(e)s ont subi une opération (6 programmées, une en urgence) en 2024**. Les interventions dentaires (extractions) ne sont pas comprises dans ces chiffres.

43 jeunes différent(e)s ont pu bénéficier d'une rencontre ou d'un suivi dispensé par le psychologue du service.

3 adolescent(e)s ont pu bénéficier en 2024 d'un suivi pédopsychiatrique au CE2P de Lenal.

Ouverture de comptes bancaires

En 2024, 27 adolescent(e)s et jeunes majeur(e)s ont été accompagné(e)s pour l'ouverture de leur compte bancaire.

Démarches de régularisation

32 jeunes ont été accompagnés à la Préfecture de Nice pour déposer leur première demande de titre de séjour. Ils étaient 26 à avoir été accompagnés en 2023.

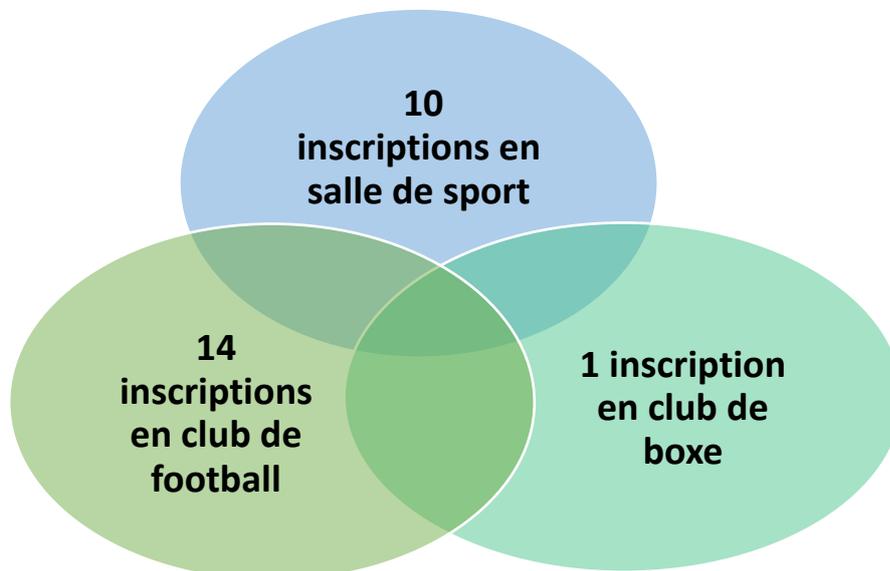
Deux jeunes étaient en demande d'asile en 2024.

5 mineurs ont pu déposer en 2024 leur demande de nationalité française et être accompagnés au Tribunal de Nice.

En 2024, les **12 déplacements hors département** au sein de différentes Ambassades, Consulats et administrations (OFPRA) représentent **25 jeunes accompagnés** à Paris, Lyon, et Marseille.

Accès aux activités extra-scolaires

En 2024, 25 adolescent(e)s étaient inscrits dans la pratique d'une activité extra-scolaire ou dans la pratique d'un sport encadré. Ils étaient 19 inscrits en 2024.



Sorties culturelles, sportives et activités extérieures

Cette année, en plus des camps de vacances, les adolescents se sont vu proposer des sorties à la neige (Isola 2000 et Turini), au théâtre de la Tour et au théâtre Francis Gag (partenariat avec la Ville de Nice), au cinéma et Parc Phoenix, Ils ont pu également participer à des événements tels que la No Finish Line, le Carnaval de Nice, et assister à des matchs de football, rugby et basket. Par ailleurs, les adolescent(e)s ont souhaité assister en 2024 au match de football France – Guinée qui s'est déroulé à Nice dans le cadre des Jeux Olympiques.

MoonCard attribuées en 2024

49 jeunes ont pu bénéficier en 2024 d'une carte de crédit dédiée à l'utilisation des allocations mensuelles. Le nombre de bénéficiaires a doublé depuis 2022, année pour laquelle ils étaient 21 à avoir profité de cette carte. La systématisation de l'octroi de cet outil aux jeunes majeurs afin de favoriser leur autonomie financière explique en partie cette hausse.

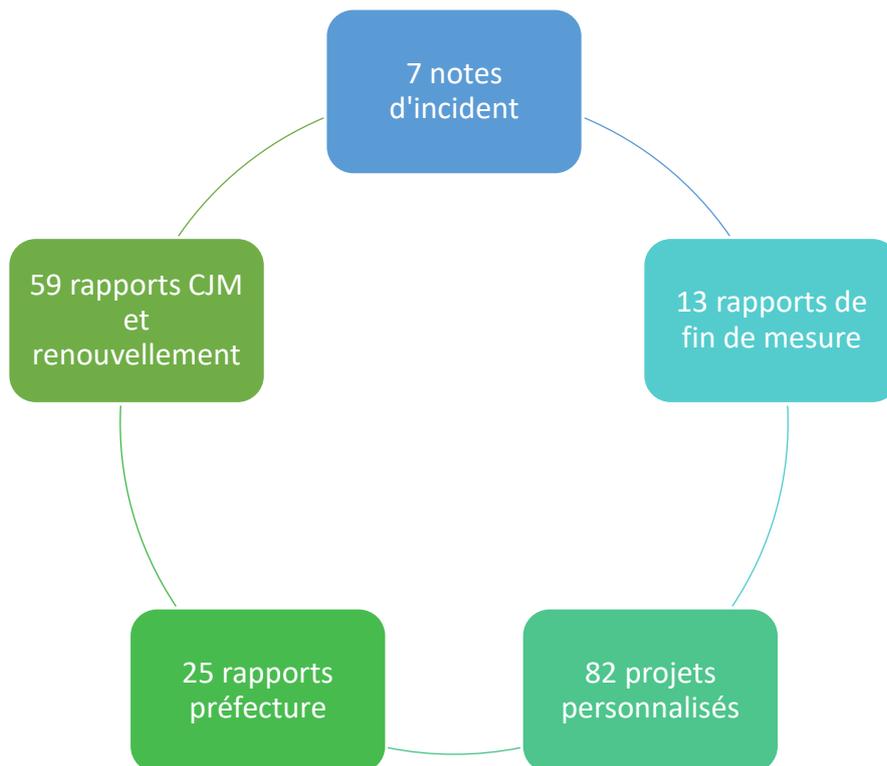
Accès au numérique

1 jeune a pu bénéficier cette année d'un PC portable dans le cadre du partenariat, au sein de la Fondation de Nice, avec Actif Azur.

Demandes SIAO

8 demandes SIAO ont été instruites sur l'année 2024 pour les jeunes sortants ou futurs sortants.

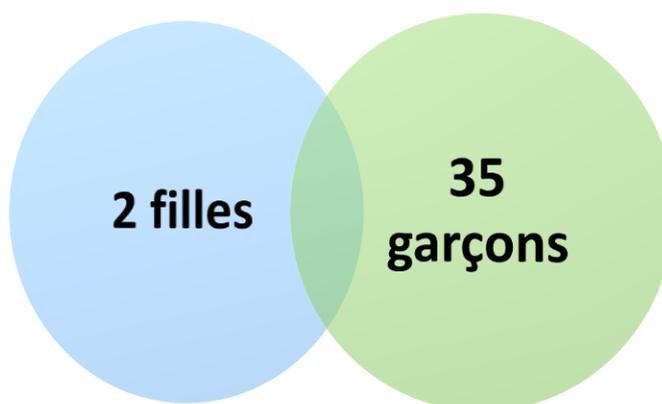
Écrits professionnels



En 2024, **179 écrits professionnels** (hors note d'incidents) ont été réalisés. Soit entre 19 et 20 écrits par an et par travailleurs sociaux, et 179 écrits relus, abondés et validés par la coordinatrice du service. Le nombre d'écrits professionnels réalisé est identique à l'année précédente.

3.4 – DONNEES SUR LES JEUNES SORTIS EN 2024

Nombre de jeunes sortis



Nombre de Contrats Jeune Majeur en 2024

Sur les 37 jeunes sortis en 2024, 29 d'entre eux (78%) ont bénéficié d'une prolongation de prise en charge dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur.

Ils étaient, en 2023, 16 jeunes sur 25 sortis (64%) à en avoir bénéficié.

Parmi les 8 autres jeunes sortants du dispositif en 2024 n'ayant pas bénéficié d'un Contrat Jeune Majeur :

- 3 jeunes orientés en Foyer de Jeunes Travailleurs avant leur majorité
- 1 réorientation en structure collective avant la majorité
- 1 main levée de placement (contestation minorité)
- 1 fugue longue
- 1 refus de Contrat Jeune Majeur
- 1 enfant de 4 ans, sorti du dispositif avec sa mère (ayant bénéficié d'un Contrat Jeune Majeur)

Age des jeunes à la sortie

AGE	NOMBRE
4 ans	1
17 ans	5
18 ans	27
19 ans	3
20 ans	1
TOTAL	37

Cette année, la moyenne d'âge des jeunes sortants est de 18 ans et 20 jours.

En revanche, **la moyenne d'âge des jeunes sortants est de 18 ans 7 mois et 8 jours**, si nous excluons des données de calculs les jeunes sortis avant leur majorité (enfant de 4 ans, fugue longue, réorientation en FJT ou sur une autre structure), ce qui nous donne une idée de la durée moyenne des Contrats Jeunes Majeurs sur l'année 2024.

Durée de placement à la sortie



La durée d'accompagnement la plus courte (66 jours) est dûe à une réorientation en structure collective. Quant à la durée d'accompagnement la plus longue, elle concerne une jeune fille qui a pu bénéficier de plusieurs renouvellements de Contrats Jeune Majeur dans le cadre d'une poursuite d'études.

En 2024, la durée d'accompagnement moyenne d'un jeune est de 654 jours. Elle était de 533 jours en 2023. Cette hausse résulte de l'augmentation de l'attribution des Contrats Jeunes Majeurs, conjuguée aux admissions d'adolescents plus jeunes sur les années précédentes, ce qui allonge leur durée d'accompagnement en diffus.

Statut administratif à la sortie

STATUT	NOMBRE	%
Aucun	4	11%
Carte de séjour travailleur temporaire	6	16%
Carte de séjour vie privée et familiale	8	22%
Nationalité française	3	8%
Récépissé vie privée et familiale	16	43%
TOTAL	37	100%

Parmi les 4 jeunes ayant quitté le service sans pouvoir justifier de leur régularisation :

- 2 ont fait l'objet d'une réorientation avant majorité (structure collective et orientation en Foyer de Jeunes Travailleurs) ;
- 1 jeune s'est vu notifier une main levée du placement (contestation minorité) ;
- 1 enfant de 4 ans dont la mère majeure a quitté le dispositif avec une carte de séjour de séjour Vie Privée et Familiale.

Il y a une différence majeure entre 2023 et 2024, concernant le nombre de jeunes majeurs qui sortent du dispositif avec une carte de séjour au lieu d'un récépissé de première demande de titre de séjour. **En 2023, ils n'étaient que 12% à sortir du service avec une carte de séjour ; ils sont 38% en 2024**, ce qui génère des situations moins précaires à la sortie.

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation : l'évolution du cadre législatif (avec la possibilité pour certains jeunes d'effectuer une demande de titre de séjour anticipée), les délais de traitement de la Préfecture des Alpes Maritimes qui sont raccourcis, et enfin la durée des Contrats Jeunes Majeurs.

Situation professionnelle à la sortie du dispositif en 2024

STATUT PROFESSIONNEL	NOMBRE
AAVA	1
Apprenti Bac Pro MELEC	1
Apprenti boucher	2
Apprenti boulanger	4
Apprenti coiffeur	1
Apprenti cuisinier	1
Apprenti électricien	4
Apprenti maçon	1
Apprenti menuisier	2
Apprenti pâtissier	1
Apprenti peintre	2
Apprenti plombier	2
Apprenti production service en restauration	1
École maternelle	1
Aucun	2
Lycée professionnel	1
Salarié	4
Stage	1
Titre Professionnel agent de restauration	2
Titre professionnel cuisinier	3
TOTAL	37

Les deux situations ayant quitté le dispositif sans activité concerne une fugue longue, et une jeune fille en transition professionnelle lors de sa sortie (déménagement hors région). De même, le jeune sorti en stage concerne un mineur réorienté en structure collective avant majorité.

La diversité des formations ou emplois visible à la sortie est identique à l'année précédente.

Hébergement à la sortie 2024

HEBERGEMENT	NOMBRE
Parc privé	10
Réseau personnel	7
FJT (orientation mineur)	3
Plateforme jeunes	3
ADOMA	3
Résidence ALIF	2
Intermédiation locative	2
Habitat et citoyenneté	2
Résidence étudiante ou jeunes actifs	2
Réorientation structure collective	1
Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)	1
Aucun (fugue longue)	1
TOTAL	37

Tout comme l'année 2023, la majorité des jeunes accèdent au parc privé à leur sortie (27% pour cette année), ou privilégient leur réseau personnel : fratrie, conjoint, réseau amical en colocation (19%).

Nous remarquons cette année l'accès à de nouveaux types d'hébergement comme les résidences ADOMA ou l'intermédiation locative. Ces solutions de relogement n'étant accessibles qu'avec un titre de séjour, cela corrèle avec les données précédentes sur le fait que davantage de jeunes quittent le service avec leur carte de séjour, contrairement aux années précédentes où ils étaient très peu. La possession du titre de séjour à la sortie offre des perspectives d'hébergement plus diversifiées, y compris dans le relogement au sein du parc privé qui permet aux jeunes de solliciter des agences immobilières.

GARANTIE VISALE	NOMBRE	%
NON	11	30%
OUI	26	70%
TOTAL	37	100%

Les jeunes bénéficiant d'un relogement dans le parc privé, résidence étudiante ou autre structure nécessitant une garantie visale ont pu obtenir cette dernière. La garantie visale n'est pas nécessairement demandée lorsque la situation de relogement ne le nécessite pas (réseau personnel, plateforme de service jeunes, orientation FJT avant majorité).

Focus sur un accompagnement à la sortie en 2024

Nathan (le nom est modifié) est né au Soudan de parents éthiopiens. Ses parents se seraient séparés quand la mère de Nathan était enceinte de lui. Son père serait reparti en Éthiopie. Durant son enfance, Nathan aurait vécu 2 ans avec son père, mais suite à des relations conflictuelles avec ce dernier, il serait reparti vivre avec sa mère et son frère au Soudan.

Au vu du contexte politique au Soudan, la mère de Nathan l'a laissé partir avec sa tante et ses cousins afin de rejoindre l'Europe.

Nathan a intégré notre service en Février 2021 lorsqu'il avait 17 ans. Administrativement, le jeune n'a pu nous présenter qu'un certificat de baptême. Ceci a fortement impacté sa prise en charge puisque sa situation administrative était complètement bloquée : pas de possibilité d'ouvrir un compte en banque, pas de document d'identité, impossibilité de l'inscrire dans une école. Il a cependant pu être scolarisé en 3^{ème}, faire quelques stages avec la mission locale, suivre la promotion 16/18 (avec l'AFPA) avant d'intégrer l'Atelier d'Adaptation à la Vie Active (AAVA) de la Fondation de Nice en Octobre 2022 jusqu'à la fin de son placement.

Malgré de nombreux entretiens avec Nathan, nous n'avons pas réussi à avoir les éléments permettant de régulariser sa situation administrative. Nous avons pris contact avec un avocat concernant sa situation, nous nous sommes rendus à l'ambassade du Soudan (à Bruxelles) et plusieurs fois à la préfecture. Nous avons réfléchi à plusieurs possibilités : à la Préfecture (refus de prise de dossier sans document d'identité), apatridie (procédure longue et résultat très incertain), demande d'asile (le jeune n'arrivait pas à parler de son histoire).

En plus des difficultés administratives, Nathan a du bénéficier d'un accompagnement renforcé et personnalisé afin de l'aider dans la gestion de son quotidien (accompagnement lors des courses, aide lors du ménage, gestion du budget, etc.).

Au fil de son accompagnement au sein du service MNA, il a réussi à prendre en maturité et à parler de son histoire. Après avoir eu de multiples renouvellements de contrats jeune majeur, Nathan a accepté de faire une demande d'asile en Aout 2023. Il a déposé sa demande puis a pu être reçu « en urgence » par différents services de la Fondation (service migrants et Pelican), afin de le préparer à l'entretien à l'OFPRA (laps de temps très court). Nous l'avons accompagné à Paris en décembre 2023 et il a reçu une réponse positive (statut de réfugié) peu de temps après.

La validation de sa demande d'asile, lui a permis de construire son projet professionnel en trouvant un employeur en plomberie pour juillet 2024. Il a reçu une orientation en Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) avec la fondation de Nice en juin 2024. Il est actuellement toujours au sein de ce service, et poursuit son apprentissage en plomberie.

Perrine SEGHIER, travailleuse sociale



Enquête de satisfaction :

Sur 37 sortants, seuls 21 jeunes ont répondu au questionnaire. Les questionnaires de satisfaction qui ont été renseignés sont plutôt très positifs en ce qui concerne l'accueil et le suivi. Il en ressort que les points qui peuvent générer le plus d'insatisfaction concernent les locaux et leur aménagement (convivialité de l'appartement et personnalisation des chambres). Pour autant cette année nous avons mis en œuvre une allocation pour les nouveaux arrivants leur permettant de décorer leur espace personnel.

I-Accueil et information lors de la première visite de l'établissement						II - Les appartements et leur aménagement					
1.1 L'information reçue lors de votre première visite concernant l'établissement, ses missions et son fonctionnement		1.2 Les explications concernant les documents qui vous ont été remis : livret d'accueil, règlement de fonctionnement ...		1.3 La visite de l'établissement : rencontre des professionnels et visite des locaux		2.1 La propreté et l'entretien de l'appartement		2.2 La convivialité de l'appartement (agrément, décoration ...)		2.3 La personnalisation des chambres	
15	très satisfaisant	17	très satisfaisant	17	très satisfaisant	15	très satisfaisant	15	très satisfaisant	16	très satisfaisant
6	satisfaisant	4	satisfaisant	4	satisfaisant	4	satisfaisant	2	satisfaisant	2	satisfaisant
						2	insatisfaisant	4	insatisfaisant	3	insatisfaisant

III - Organisation de la vie quotidienne						IV - L'accompagnement					
3.1 La disponibilité du personnel		3.2 Le suivi santé		3.3 Le suivi professionnel / scolaire		3.4 Le suivi administratif		4.1 Association au projet en matière de scolarité, administratif et activités sportives			
18	très satisfaisant	18	très satisfaisant	17	très satisfaisant	18	très satisfaisant	14	très satisfaisant	6	satisfaisant
3	satisfaisant	3	satisfaisant	4	satisfaisant	3	satisfaisant	1	non concerné		

IV - GESTION DES MOYENS TECHNIQUES

4.1 - ACCES AU NUMERIQUE

Dans le but de lutter contre la fracture numérique, et permettre aux jeunes d'assurer un suivi de leurs devoirs, de réaliser des recherches ou des démarches administratives, de maintenir le lien avec des personnes qui se trouvent à distance, nous avons mis en place en 2023 des boîtiers WIFI sur certains appartements en lien avec notre partenaire Koesio.

Un an plus tard, nous avons décidé de mettre un terme à cette expérimentation. En effet, l'outil n'est pas adapté aux besoins. Avec la mise en œuvre de certains pare-feu (mesure de protection, car la Fondation est considérée comme fournisseur d'accès et endosse la responsabilité des sites internet visités), l'utilisation et l'accès à internet est extrêmement réduit rendant caduque l'utilité du dispositif. D'autres solutions sont actuellement à l'étude. En attendant, le service finance un accès internet "smartphone" (carte rechargeable) mensuel pour l'ensemble des jeunes accueillis et accompagnés.

4.2 - LOGICIEL RH

Un nouveau logiciel de gestion des ressources humaines a été déployé sur l'ensemble de la Fondation (NOVERH) ; il s'agira de faciliter la gestion des plannings, des congés, des éléments de salaires pour les cadres de la Fondation. Chacun des salariés bénéficie d'un accès et peut accéder à de nombreuses informations le concernant (dossier administratif...), planifier ses congés, visualiser son solde de congés....

4.3 - GESTION COMPTABLE

La coordinatrice se rend tous les 15 jours au siège. Elle y rencontre la comptable « référente » du secteur EJF. Des points de contrôle du suivi de la régie et des Mooncard sont réalisés. Elle reste un appui technique pour la coordinatrice qui a pour responsabilité la gestion de 18000 euros de régie.

V - GESTION DES MOYENS EXTERNES

5.1 - ORGANISATION DE L'ÉCONOMAT ET PILOTAGE D'ACHAT

La Fondation a fait le choix de deux centrales d'achat. C'est la cheffe des services généraux du secteur qui gère le stock et les flux des produits d'entretien. Concernant l'achat des produits d'entretien, malgré le contexte lié à la crise économique, le domaine jeunesse veille à l'utilisation de produits ménagers écolabels plus respectueux de l'environnement et moins toxiques.

Concernant les appartements, la Cheffe de Service est chargée d'établir les devis en lien avec les centrales d'achat pour tout ce qui concerne le linge de maison, la literie et le petit matériel (machine à laver, Micro-ondes, téléviseur...

5.2 - MAINTENANCE ET SÉCURITÉ

La conformité des appartements est assurée par la direction de l'immobilier lors de la prise à bail. Elle est contrôlée durant les états des lieux « sortants », réalisés lors de la sortie d'un jeune du logement et avant l'arrivée d'un autre.

La veille sécuritaire est assurée au quotidien par les travailleurs sociaux lors des VAD. En cas de problème, le service technique de la Fondation est mandaté pour régulariser la situation.

5.3 - MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME RONDIER PTI (PROTECTION DU TRAVAILLEUR ISOLÉ)

Ce système conjugue l'obligation d'assurer :

D'une part, la protection des travailleurs isolés (en l'occurrence, les surveillants de nuit)
D'autre part, d'assurer un travail de surveillance contrôlé auprès des enfants avec un rondier et un système de pointage sur des pastilles.

5.4 - ENTRETIEN DES LOCAUX, DU MATÉRIEL ET DES VÉHICULES

Depuis la réorganisation du service technique et la centralisation des postes au siège, les agents techniques de la Fondation organisent des interventions sur site ou sur les appartements une fois les demandes envoyées par la Coordinatrice ou la secrétaire sur le logiciel Synchroteams.

Une note interne précise aux utilisateurs des véhicules leurs responsabilités. La flotte des véhicules est sous contrat leasing avec Citroën.

Toute dégradation volontaire ou liée à la vétusté des locaux est réparée le plus rapidement possible sur tous les sites.

VI - CONCLUSION

Le service MNA aura connu en 2024 une nouvelle augmentation de sa capacité d'accueil, avec la pérennisation de l'accompagnement de trois mères (MNA) avec enfant. Le premier semestre 2024 a en effet été dédié à l'expérimentation de cet accueil ;

Il a été nécessaire d'accroître les moyens humains et de réorganiser le fonctionnement du service en réponse à cette augmentation de six places, portant notre agrément à 61 places.

En 2024, un travailleur social supplémentaire a été recruté. Le poste de psychologue est passé de 0,40 à 0,60 ETP et le poste de secrétaire du service, est passé de 0,20 ETP à temps plein.

Dans l'organisation projetée sur le deuxième semestre 2024, il a été prévu que la secrétaire concoure avec les travailleurs sociaux référents à la réalisation de certaines tâches administratives. Le but recherché étant de permettre à l'équipe éducative de demeurer le plus disponible possible auprès des jeunes, en étant épaulés sur certaines tâches qui peuvent s'avérer chronophages.

Dans le cadre d'un partage d'expériences et de mutualisation des connaissances et des compétences, le service MNA a accueilli cette année les travailleurs sociaux (chargés de mission insertion) du secteur 1 de la Fondation de Nice (domaine insertion destiné aux personnes réfugiées) lors de journées d'immersion. A son tour ensuite, l'équipe éducative du service MNA a pu découvrir pendant une journée les missions inhérentes à l'accompagnement des adultes bénéficiaires d'une protection internationale. L'intérêt est d'autant plus important cette année puisque la question de la demande d'asile ou du statut de réfugié a concerné 4 jeunes accompagnée(s). Ces immersions respectives, qui sont une première pour le service, permettent de développer nos connaissances sur certains domaines d'accompagnement et renforcer les liens interservices au sein de la Fondation.

Le projet « couture et défilé de mode » aura été un des projets phares de l'année 2024. Il était question de « valoriser les talents », valeur qui tient à cœur à l'équipe, au titre du développement du pouvoir d'agir des jeunes accueillis.

Au final l'ensemble des perspectives de travail mentionnées dans le rapport d'activités 2023 (mettre à l'honneur les différents talents et passions des adolescent(e)s, réorganisation du Conseil Jeunes, création d'un livret sur les droits et devoirs des apprentis, expérimentation sur le déploiement du Wifi sur les appartements, des formations collectives à l'attention des TS, réflexion engagée sur la mobilisation de famille solidaire qui découlera sur l'expérimentation ADB, projet accueil mères/enfants....) ont été réalisées mettant en avant le dynamisme et l'implication de tous les acteurs œuvrant au sein du service (y compris les jeunes accompagnés).

VII - PERSPECTIVES 2025

En 2025, l'équipe participera à quatre jours de formation sur la thématique du « rôle de l'éducateur référent », en réponse à l'organisation établie sur le service depuis l'ouverture (suivi des jeunes par un référent et un co-référent). Les objectifs étant pour le référent, de clarifier sa mission, sa position, son champ de compétence et créer une dynamique de coopération avec les partenaires autour de l'accompagnement éducatif.

Il est également prévu qu'un de nos partenaires, la Croix Rouge Monégasque intervienne lors d'un temps d'initiation aux premiers secours (PSC) des enfants et nourrissons, auprès de l'équipe éducative et des mères accueillies sur le service. Dans le cadre de notre modalité d'hébergement en diffus, il nous paraît important que l'équipe, mais aussi les mères adolescent(e)s puissent être sensibilisées à la prévention des accidents domestiques tout comme aux gestes de premiers secours à l'intention des enfants.

Aussi, toujours en lien avec la pérennisation de l'accueil des mères – enfants en 2024, il s'agira en 2025 de déterminer la fonction attendue du dernier poste à pourvoir, en prenant en compte les besoins que nous avons repérés en 2024 chez les adolescentes accueillies et leur enfant.

En réponse aux besoins repérés par l'équipe, le projet « info intox » sera mis en œuvre en 2025 sous forme d'ateliers proposés à des groupes d'adolescent(e)s. Il s'agit d'accompagner à l'éducation aux médias et à l'information. En effet, il est repéré que les jeunes ont tendance à être vulnérables et croire sans s'interroger aux différentes théories des réseaux sociaux. Nous repérons une difficulté de leur part à traiter l'information qu'ils trouvent et à en évaluer la véracité. Il s'agira alors, lors des ateliers, d'apprendre à rechercher la source de l'information, à se forger une opinion propre, à aiguiser leur esprit critique et faire la différence entre croire et savoir.

Enfin, le service MNA sera évalué (nouvelle mouture HAS) pour la première fois en février 2025. Cette dernière influera sur les perspectives 2025, qui seront donc à construire en fonction des retours de l'évaluation et notamment des axes de progrès attendus. En ce sens, nous avons déjà prévu en 2025 d'expérimenter un nouveau format de recueil des plaintes et réclamations destiné aux jeunes accueilli(e)s. En effet, nous observons que les adolescent(e)s se saisissent des réunions de Conseil des Jeunes pour formuler certaines demandes, qui sont donc entendues et traitées, mais qu'ils se saisissent peu de l'outil actuellement mis en place à cet effet. Le support mérite donc d'être retravaillé afin d'être plus adapté au public accueilli.



Présidence

60, rue Gioffredo • 06000 Nice
Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org

Siège social

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice
Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



En partenariat actif pour la mise en œuvre des politiques publiques



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS).



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.